Image not found or type unknown

Renouvellement de bail commercial

Par **Lacroix Gilles**, le **26/10/2016** à **20:44**

Bonjour,
J'ai signé un bail commercial de 9 ans début Août 2007 lors de la création de ma librairie
En avril 2016 donc moins de 6 mois avant l'expiration de celui-ci et sans que le propriétaire m'ait envoyé de courrier celui-ci est venu me voir et m'a dit qu'il allait doubler mon loyer.
Apparemment il en a le droit car j'ai signé le bail début Août en mon nom et j'ai crée ma société 1 semaine plus tard. Le notaire à l'époque ne m'avait pas dit qu'il fallait faire un nouveau bail ou un avenant, ou quelque chose du même ordre. Ne puis-je vraiment rien faire pour empêcher ce doublement de loyer simplement parce que le bail est à mon nom et non pas au nom de la librairie ?
Merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés